



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2013-145 du 10 décembre 2013

OBJET : SEM SEVE - approbation des statuts et désignation des représentants de la collectivité

Rapporteur : M. le Président

Le 10 décembre 2013 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 décembre 2013 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 28 (jusqu'à la délibération n°2013-149)
29 (de la délibération n°2013-150 à la délibération n°152)

Nombre de pouvoirs : 5 (jusqu'à la délibération n°2013-149)
4 (de la délibération n°2013-150 à la délibération n°152)

Votants : 33

M. Jean-Pierre SEVREZ est nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL, Mme Marie MARCHELLO, Mme Marie-Hélène PONSART, Mme Renée PETELET, M. Claude JIMENEZ, Mme Mireille FABRE, M. Bruno DAVANTURE, M. Christian FERRUS, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Pierre BOUVIER, M. Guy HERMITTE (à partir de la délibération 2013-150), M. Marc FORNESI, M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC, M. Jacques DEYME, M. Pierre LEROY, M. Henry RAOUX, M. Roger PERINET, M. Patrick REY, M. René SIESTRUNCK, Mme Nicole MATHONNET, Mme Laurence FINE, Mme Brigitte BOREL.

Avait donné pouvoir : M. Jean-Louis FAURE à M. Jean-Pierre SEVREZ
M. Roger GUGLIELMETTI à M. Pierre BOUVIER
M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI (jusqu'à la délibération n°2013-149)
M. Xavier CRET à Mme Nicole MATHONNET
Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY

Etaient excusés : Mme Catherine VALDENNAIRE et M. Thierry DUCURTIL

M. le Président indique que la société « soleil, eau, vent, énergie » est une société d'économie mixte (SEM SEVE) qui a pour objet la production d'énergies renouvelables dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, et prioritairement dans le département des Hautes Alpes, ainsi que plus généralement la maîtrise de l'énergie sous toutes ses formes.

M. le Président rappelle que par délibération n°2013-063 du 21 mai 2013, le conseil communautaire approuvait la participation de la CCB au capital de la SEM SEVE à hauteur de 249 000 €. Afin de mettre en œuvre cette décision, il appartient désormais à l'assemblée d'examiner le projet de statuts de la société et de désigner les représentants au sein de son conseil d'administration.

Vu l'arrêté préfectoral n°2011-300-1 du 27 octobre 2011 approuvant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, et notamment ses articles B-II-4 « actions en faveur de la production et vente d'énergie utilisant les énergies renouvelables » et C-II-13 « développement durable » ;

Considérant qu'il appartient à la Communauté de Communes du Briançonnais, dans le cadre de sa démarche de promotion du développement durable, de soutenir la production d'énergies renouvelables sur son territoire, ainsi que plus généralement la maîtrise de l'énergie sous toutes ses formes ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-063 du 21 mai 2013 portant participation au capital de la SEM SEVE ;

Vu l'avis favorable du Bureau des Maires du 25 novembre 2013 ;

Vu l'avis favorable de la commission « administration générale et finances » du 26 novembre 2013 ;

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire à l'unanimité

- Approuve les statuts de la SEM SEVE tels qu'annexés à la présente délibération ;
- Désigne :
 - Christine VALLA
 - Francine DAERDEN

En qualité de représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de ladite société ;

- Autorise M. le Président ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : **11 DEC. 2013**